



Compte-Rendu Réunion CLE Authie du 3 février 2022

Membres présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Monsieur Henri DEJONGHE : Président de la CLE Authie

Monsieur Francis PETIT : Vice-président de la CLE Authie

Monsieur Patrick CRESTOT : Président de la commission thématique « Erosion, ruissellement et inondations »

Monsieur Éric KRAEMER : Président de la commission thématique « Gestion de la ressource en eau »

Monsieur Jean-Michel MAGNIER : Président de la commission thématique « communication et développement du territoire »

Monsieur Ghislain TETARD : Conseil régional des Hauts-de-France

Madame Patricia POUPART : Conseil Régional des Hauts-de-France

Madame Blandine DRAIN : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Monsieur Yves GILLE : Président du Symcéc

Madame Valérie CHERIGIE : Directrice du Symcéc

Monsieur Damien BRICOUT et Monsieur Alexandre DECRY : Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Monsieur Yves HOSTYN et Monsieur Michel DUVAL : Communauté de Communes du Ternois

Monsieur Thierry POILLET : Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois

Monsieur Michel DESTOMBES, Monsieur Jean-Marie GUENEZ et Monsieur Christophe DELORAINE : Communauté de Communes du Pays du Coquelicot

Monsieur Dominique DUFOSSE : Communauté de Communes Territoire Nord Picardie

Monsieur Claude PATTE : Communauté de Communes du Ponthieu en Marquenterre

Monsieur Guy TAECK : Baie de Somme Grand Littoral Picard

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains et des organisations professionnelles et des associations

Monsieur Albert LEBRUN et Monsieur Bertrand BODDAERT : Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais

Monsieur Benjamin BIGOT : Fédération de Chasse du Pas-de-Calais

Madame Justine LIEUBRAY : Fédération de Chasse de la Somme

Monsieur Jean-Charles BRUYELLE : Association Nord Nature Environnement

Monsieur Éric FEVRIER : Association Syndicale Autorisée Dessèchement Vallée Airon Versant Sud

Monsieur Edouard COACHE : Association « Moulins, au fil de nos cours d'eau »

Monsieur Christophe LARDRY : Syndicat Pisciculteurs et Salmoniculteurs des Hauts de France

Monsieur René DEGUILLAGE : Union des Fédérations de Consommateurs « Que choisir »

Monsieur Christophe HEMAR : Comité Régional Canoé Kayak des Hauts-de-France

Collège des représentants de l'Etat :

Monsieur Laurent LEJEUNE : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts de France

Monsieur Ludovic LEMAIRE : Agence de l'Eau Artois-Picardie

Monsieur Frédéric LABARRE : Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Monsieur Benoît ANQUEZ : Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

Monsieur Jean-Marc GRAGLIA : Office Français de la Biodiversité des Hauts-de-France

Monsieur Yvan JACQUEMIN : Conservatoire du Littoral

Ont donné pouvoir :

Madame Isabelle ALEXANDRE : Syndicat Mixte Baie de Somme des 3 Vallées

Madame Marie-Françoise LEPERS : Chambre d'Agriculture de la Somme

Absents excusés :

Monsieur Pascal SAILLIOT : Président de la commission thématique « Gestion des milieux aquatiques »

Madame Christelle HIVER : Conseil Départemental de la Somme

Monsieur Thierry ROUCOU : Communauté de Communes du Sud Artois

Monsieur Éric ROUSSEL : Communauté de Communes Territoire Nord Picardie

Monsieur Aryendra PAWAR : Fédération de Pêche de la Somme

Monsieur Daniel TROLLE : Groupement de Défense de l'Environnement de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer

Nombre de délégués en exercice : 56

Nombre de membres présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Ordre du jour :

1. Introduction

- Mot d'accueil Henri DEJONGHE
- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021
- Rappel sur le SAGE de l'Authie
- Résumé de l'année 2021

2. Etat des lieux, enjeux et objectifs du SAGE de l'Authie

- Présentation
- Validation

3. Objectifs 2022

- Actions de communication
- Travail sur les orientations et dispositions
- Mise en place du comité de rédaction

Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation de la séance
-

1) Introduction

Mot d'accueil de Henri DEJONGHE, Président de la CLE de l'Authie

Henri DEJONGHE remercie les membres de la CLE pour leur participation et excuse les personnes absentes.

Il indique que l'année 2022 sera une année importante dans l'élaboration du SAGE avec un travail sur les actions concrètes à mettre en place sur le territoire par l'intermédiaire des orientations et dispositions du PAGD. Il souhaite que le calendrier prévu soit respecté avec une validation de cette 2^{ème} étape début 2023 mais rappelle néanmoins qu'il faut faire attention à ne pas se précipiter et à respecter un délai nécessaire dans la réflexion des orientations et des dispositions du SAGE.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Le compte-rendu de la séance d'installation de la CLE du 11 mai ne fait l'objet d'aucune remarque des membres. **Il est adopté à l'unanimité.**

Rappel sur le SAGE de l'Authie

Cf présentation à parti de la diapo 4

Résumé de l'année 2021

Cf présentation à parti de la diapo 13

Remarques :

Monsieur DEJONGHE confirme le bon taux de participation des membres de la CLE dans les commissions thématiques, à conforter néanmoins pour la CT2 « érosion, ruissellement et inondations ». Cette thématique est pourtant très importante au vu des problématiques causées par ce phénomène sur tout le territoire.

2) Etat des lieux, enjeux et objectifs du SAGE de l'Authie

Présentation

Cf présentation à parti de la diapo 16

Remarques :

Henri DEJONGHE rappelle tout le travail sérieux effectué auparavant dans la CLE pour définir et valider les zones humides identifiées dans le SAGE (ZHIS) et notamment celles avec un enjeu biodiversité (ZHEB).

Francis PETIT demande si le projet de l'UMS PatriNat permettra d'obtenir des cartographies des zones humides à l'échelle des EPCI. Il demande également si une zone humide construite sera toujours identifiée en zone humide ou si elle sera déclassée.

Il est répondu que le projet permettra effectivement de zoomer localement sur les zones humides identifiées et même sur celles ayant subi des aménagements ou des constructions.

Valérie CHERIGIE précise que la CLE Canche a développé une connaissance plus précise de leurs zones humides afin qu'elles soient transmises et valorisées par les services urbanismes lors de projet d'aménagement.

La proposition de maintenir le travail déjà réalisé et validé par la CLE sur les zones humides puis de le compléter et le terminer en se basant sur le projet de cartographie national des zones humides, est validée par l'assemblée.

Christophe LARDRY remarque que dans l'état des lieux, il est indiqué que les piscicultures de la Vallée de l'Authie ne payent pas de redevances pour pollution de l'eau alors qu'en réalité si. Ce sont en effet des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE).

Jean-Charles BRUYELLE indique que contrairement à la pollution ponctuelle, il n'y a pas de données précises sur la quantité de pollution diffuse émise sur le bassin. On ne peut, par conséquent, pas comparer la part de la pollution diffuse par rapport à celle de la pollution ponctuelle. De plus la pollution ponctuelle impacte essentiellement les eaux de surface impactées également par les pollutions diffuses notamment la masse d'eau côtière, déclassée par les nutriments.

Ludovic LEMAIRE répond qu'effectivement des données bien précises sont connues sur les pressions liées à l'assainissement mais qu'il est difficile, comme partout sur le bassin Artois Picardie, de quantifier la pollution diffuse.

Il rappelle que la masse d'eau de l'Authie est en bonne qualité mais que la nappe souterraine a tendance à se dégrader de plus en plus. Concernant le bon état quantitatif de cette masse d'eau souterraine, il précise que malgré ce constat, des problématiques locales notamment au niveau du littoral, peuvent être constatées et que c'est à prendre en compte dans les travaux du SAGE.

Les installations individuelles non conformes, se situant en Zone à Enjeu Environnemental (ZEE), doivent faire l'objet de travaux de conformité dans un délai 4 ans. Francis PETIT demande qui doit effectuer ces contrôles d'exécution.

Ludovic LEMAIRE répond que les contrôles sont sous la responsabilité des collectivités compétentes et rappelle que tous les contrôles de l'ANC auraient dû être achevés en 2012. Il précise qu'en cas de non-respect de ce délai de 4 ans, il est possible à la collectivité d'augmenter la redevance de 400%. Il précise également que ces ZEE concernent que 18 communes sur les 155 du territoire et par conséquent que l'impact de l'ANC sur la qualité des cours d'eau est mineur.

Jean-Charles BRUYELLE précise qu'en contre partie des aides de l'Agence de l'eau peuvent être distribuées pour cette mise en conformité à condition que ce soit les collectivités compétentes qui se positionnent en tant que maître d'ouvrage.

Francis PETIT précise qu'en réalité, sur le terrain, il est impossible d'augmenter les redevances surtout que les contrôles ont de plus en plus de mal à s'effectuer face à la réticence des propriétaires. Il manque un support juridique aux collectivités pour pouvoir palier à ce problème lié contrôle et aux installations non-conformes.

Ghislain TETARD rappelle toute l'importance de l'eau pour vivre et qu'il faut absolument la préserver d'un point quantitatif et qualitatif. Par rapport à l'ANC, il précise que la mise en conformité d'une installation individuelle est très couteuse et que les travaux ne peuvent éventuellement se faire qu'au moment de la vente lorsque que l'acheteur est au courant des travaux qu'il a obligation d'entreprendre. Mais en réalité ces travaux sont souvent non réalisés.

Albert LEBRUN pose le problème des anciens puits et l'importance, mais la difficulté, de pouvoir les identifier car certaines propriétés privées rejettent encore leurs eaux usées dans ces puits alors qu'un assainissement collectif est installé.

Il serait également intéressant de quantifier les rejets de produits émergents tels que les antibiotiques et leur impact sur la qualité des eaux.

Frédéric LABARRE insiste sur la nécessité de préserver les ZEE définis afin de pouvoir avancer le plus rapidement possible sur les autres sujets du SAGE.

La proposition de maintenir les Zones à Enjeu Environnemental définies et validés en 2014 dans la CLE, est validée par l'assemblée.

Éric KRAEMER indique que la Communauté de Communes du Ponthieu en Marquenterre n'a pas encore pris la compétence « lutte contre l'érosion et le ruissellement », item à part de la GEMAPI.

Il rajoute également que des aides sont possibles pour la mise en place d'aménagements légers ou lourds mais seulement en cas de résultats significatifs. Ces résultats doivent montrer la capacité des aménagements mis en place à faire face à une crue décennale (1 chance sur 10 de se produire tous les ans).

Ludovic LEMAIRE rappelle que l'objectif de l'Agence de l'eau est de lutter contre ces phénomènes récurrents et contre ces impacts du ruissellement sur la qualité des milieux.

Il est important de privilégier aussi des moyens préventifs, comme des actions agronomiques par rapport aux moyens curatifs.

Jean-Charles BRUYELLE précise que la part de l'imperméabilisation sur le bassin versant de l'Authie est d'environ 3% et que ce facteur est négligeable par rapport aux autres causes du ruissellement.

Ghislain TETARD rajoute que le maintien des prairies est la meilleure méthode pour lutter contre le ruissellement mais que le faible intérêt économique pour l'élevage pousse les agriculteurs à retourner leurs prairies.

Il est important d'identifier les prairies stratégiques, c'est-à-dire celles qui se situent au niveau des axes de ruissellement et de les maintenir. Mais dans ce cas il sera indispensable d'indemniser l'agriculteur concerné.

Jean-Charles BRUYELLE indique que des dérogations sont données dans certaines conditions et que des prairies situées sur une pente supérieure à 7% sont parfois retournées alors que le Programme d'Actions Régional l'interdit.

Albert LEBRUN répond que ces dérogations sont bien encadrées et très limitées sur le territoire. Il rajoute qu'il est important de préserver la matière organique naturellement présent dans le sol et permettant de le maintenir et d'éviter un ruissellement important. Il précise également que les cultures les plus propices au ruissellement, sont celles les plus avantageuses économiquement (pommes de terre, betteraves...).

Damien BRICOUT indique que l'utilisation de la silphie est en expérimentation sur son territoire (CC des Campagnes de l'Artois). Cette culture a une propriété de retenue d'eau importante. C'est une culture pérenne qui peut remplacer des bandes enherbées et se récolte 1 fois par an en septembre.

N'ayant plus de remarques, Henri DEJONGHE remercie les membres pour leurs interventions et rappelle qu'elles seront reprises et discutées dans les prochaines commissions thématiques.

Propositions de modification

- Corriger dans l'état des lieux le fait que les piscicultures payent effectivement une redevance de pollution versée à l'Agence de l'Eau
- Préciser que les 17 associations de pêche indiquées dans l'état des lieux sont celles agréées à la fédération de pêche mais qu'il existe d'autres associations communales.

- Rajouter dans la carte 25 des Plans de Prévention, le PAPI Bresle-Somme-Authie
- Corriger dans l'état des lieux, le fait que la Communauté de Communes du Ponthieu en Marquenterre n'a pas encore pris la compétence « lutte contre l'érosion et le ruissellement »

Validations

L'état des lieux/diagnostic du SAGE de l'Authie est validé à l'unanimité sous réserve de prendre en compte les différentes remarques écrites ci-dessus et celles envoyées en amont de la réunion.

Les enjeux et objectifs du SAGE de l'Authie proposés sur la diapo 39 sont validés à l'unanimité.

3) Objectifs 2022

Actions de communication

Cf présentation à parti de la diapo 41

Remarques :

Ludovic LEMAIRE propose qu'au travers les newsletters, il sera important de faire valoir et de partager des actions qui se réalisent sur le territoire afin de le mettre en valeur.

Travail sur les orientations et dispositions

Cf présentation à parti de la diapo 45

Mise en place du comité de rédaction

Cf présentation à parti de la diapo 47

Remarques :

La proposition de composition du comité de rédaction est la suivante : **Président de la CLE, 1 autre membre du bureau, Directrice du Symcésa, Agence de l'eau, DREAL, DDTM de la Somme DDTM du Pas-de-Calais.**

Henri DEJONGHE propose aux volontaires voulant participer à ce comité de se manifester auprès de l'animateur à l'issue de la réunion.

La proposition de la composition de base du comité de rédaction est acceptée à l'unanimité.

Monsieur Henri DEJONGHE lève la séance après avoir remercié les membres pour leur participation et leur engagement. Après concertation, la réunion de bureau CLE aura lieu le jeudi 3 mars à 9h30 à Auxi-le-Château.

Monsieur Henri DEJONGHE, Président de la CLE Authie

